Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 4.

V. Jahrgang. *V.me Année.*

Pruntrut. Samstag, den 27 Jenner 1821. *Porrentruy.* Samedi, le 27 Janvier 1821.

Vermischte Nachrichten.

Bern. (Sitzungen des Großen Rathes.)

Den 18. Dec.: Beeidigung des Hhrn. Schletti, so an die Stelle des Hhrn. Amtsstatthalters Moor in den Großen Rath erwählt worden.

Relation der Ehrengesandtschaft von der Tagsatzung und einmüthige Ratification: 1) Des Beschlusses wegen der Verantwortlichkeit des Oberbefehlshabers bey der Bundes-Armee. 2) Der verschiedenen Beschlüsse, betreffend die eidsgenößischen Kriegs-Fonds als: a. Bildung, Bestimmung und Verwendung der eidsgenößischeu Kriegsgelder b. Conclusum über die an Zins zu legen bestimmten Capitalien; c. Conclusum über die Vervollständigung der Fonds für die eidgenößischen Militair-Kosten. 3) Des Beschlusses wegen den Titulaturen und Formen der Correspondenz. 4) Des Beschlusses wegen der eidgenößischen Garantie und Mittheilung bey Territorial-Unterhandlungen. Der Herren Ehren-Gesandten instruktions-mäßiges Verhalten ward anerkennt, und der Dank der Versammlung Hochdenselben einstimmig zu Theil.

Zum Schlusse der Sitzung ward ein Anzug Mshhrn. Rathsherrn Frisching abgelesen, der dahin gieng: daß das auf eine Probezeit erkennte Dekret vom 4.

Nouvelles diverses.

Berne. (Séances du Grand Conseil.)

Le 18 décembre: prestation de serment de M. Schletti, qui a été élu membre du Grand Conseil à la place de M. le Lieutenant-baillival Moor.

Relation de la députation à la diète et ratification unanime, 1.° de l'arrêté concernant la responsabilité du commandant-en-chef de l'armée fédérale; 2.° des divers arrêtés sur la caisse militaire fédérale, comme: *a.* formation, destination et emploi des fonds militaires fédéraux; *b.* résolution sur les capitaux destinés à être placés à intérêt; *c.* résolution sur le complètement des fonds pour les dépenses militaires; 3.° de l'arrêté concernant la Titulature et formes de correspondance; 4.° de l'arrêté concernant la garantie et communication à l'occasion des négociations territoriales. L'assemblée reconnut que MM. les députés s'étaient conformés exactement aux instructions, et leur vota l'expression de sa reconnaissance unanime.

A la fin de la séance, on fit lecture d'une proposition de M. le Conseiller Frisching, tendant à la révision par le Conseil et AM

Jenner 1816 über die Wahlart und Ergänzung der Zweyhundert der Stadt Bern durch Rath und XVI. revidirt werde.

— Am 21. Dec. gieng die Bestätigung der obern Staatsbehörden und Beamten vor sich. J. Gn. Herr Schultheiß von Wattenwyl wurde zum Amtsschultheiß für das Jahr 1821. erwählt.

Der bisherige HHr. Seckelmeister von Jenner wurde wieder zum Seckelmeister für sechs Jahre erwählt.

— (Aus einem Briefe von Herrn Hauptmann Steiger von Grandson, von Federal-Creek im Staat von Ohio, vom Herbstmonat 1820.) Wir machten unsere Reise von Bern nach Antwerpen in 17 Tagen, die Ueberfahrt über das atlantische Weltmeer in 49 Tagen; von Neu-York nach Philadelphia brauchten wir 9 Tage, und 15 von da nach Pitsburg. Hier schifften wir uns auf dem Ohio ein, und die Reise von 17 Tagen auf diesem Flusse ist die angenehmste, die wir gemacht haben. Die Schönheit dieses großen Flusses, seiner Inseln und Ufer ist entzückend. In Mariette, einer Stadt, die beym Einfluß des Muskirgum in dem Ohio, auf den Ruinen einer sehr grossen Stadt und Festung der Indianer erbaut ist, kaufte ich endlich von der Gesellschaft des Ohio-Staates Land, welches unter dem 39sten Breitengrade 40 Meilen westlich von Mariette, zwischen den Flüssen Hokhoking und Federal-Creek liegt. Ich habe in allen Rücksichten Ursache zufrieden zu seyn; der Boden ist fruchtbar, die Luft gesund, das Clima sanft, doch hatten wir Schnee und Reif im Winter, und was sehr unangenehm ist, plötzliche Wechsel von Kälte und Wärme, gegen die man sich verwahren muß. Doch war noch niemand von uns krank. Der Sommer ist sehr heiß, aber die Nächte recht angenehm. Ich schreibe dir jetzt in meinem Gartenkabinete, umschwärmt von einer Menge Colibris von seltener Schönheit, und Schmetterlingen von jeder Gestalt und Farbe; sie haben mir zwar viele Blumen verdorben, sind aber so schön, daß ich nicht auf sie zürnen kann. Die Nächte werden von 1000 fliegenden Lämpchen erhellt, einer Art leuchtender Maykäfer, die aber so wenig Unbequemlichkeit verursachen, daß man sie sogar in den Zimmern gerne sieht. Ich habe meine Wohnung in einem schönen Thale, nahe bey einem Hügel, dem eine reiche Quelle entströmt; aufgeschlagen, und die Aussicht auf den Federal-Creek. Wir haben einen herrlichen Tisch; denn neben den besten Zugemüsen finde ich Hirschen, wilde Indianische Hühner, rothe Rebhüner, u. s. w., in meinen weitläufigen Wäldern. Ein reich besetzter Hühnerhof und zahlreiches Vieh ist ebenfalls vorhanden; das einzige, was uns fast ganz fehlt, ist der Wein. Wir haben zwar Madeira

du décret du 4 janvier 1816, sur le mode d'élection et complètement du Conseil des deux cents de la ville de Berne.

– Le 21 décembre, la confirmation des autorités supérieures et fonctionnaires a eu lieu. S. E. M. l'Avoyer de Watteville fut élu Avoyer en charge pour 1821.

M. le Trésorier de Jenner a été élu de nouveau pour la même charge, pendant six ans.

– (Extrait d'une lettre de M. le capitaine Steiger de Grandson, du Fédéral-Creek, Etat d'Ohio, du mois de septembre 1820.) Nous fîmes notre voyage de Berne à Anvers en 17 jours; la traversée de l'Océan Atlantique, en 49 jours; de New-York à Philadelphia, nous mîmes 9 jours, et 15 jours de là à Pittsbourg. Ici nous nous embarquames sur l'Ohio, et le voyage de 17 jours que nous fîmes sur cette rivière est le plus agréable que nous ayons fait. La vue de cette belle rivière, de ses bords et de ses îles, est charmante. A Mariette, ville bâtie sur les ruines d'une très-grande ville et forteresse des indiens, au confluent du Muskirgum avec l'Ohio, j'achetai de la société de l'État d'Ohio, du terrain, situé sous le 39.e degré de latitude, 40 lieues à l'ouest de Mariette, entre les rivières d'Hokhoking et Fédéral-Creek. J'ai lieu d'être content sous tous les rapports; la terre est fertile, l'air très-sain, le climat doux; cependant nous eûmes de la neige et des gelées en hyver, et ce qui est assez désagréable, des changemens subits du chaud au froid, contre lesquels il faut se tenir en garde. Cependant aucun de nous n'a encore été malade. L'été est très-chaud, mais les nuits fort agréables. Je t'écris maintenant dans mon cabinet de verdure, entouré d'un essaim de colibris d'une rare beauté, et de papillons de toutes les formes et couleurs, qui m'ont gâté, à la vérité beaucoup de fleurs; mais ils sont si beaux; qu'il m'est impossible de leur en vouloir. Les nuits sont éclairées par mille lumières volantes, c'est une espèce de hannetons luisans, mais qui incommodent si peu, qu'on les voit avec plaisir, même dans les appartemens. Mon habitation se trouve dans une belle vallée, près d'une colline de laquelle sort une source abondante, ayant la vue sur le Fédéral-Creek. Nous avons une excellente table, car avec les meilleurs légumes, nous avons des cerfs, des dindons sauvages, des perdrix rouges, etc., qui se trouvent dans mes vastes forêts. Ma basse-cour et mes écuries sont aussi très-bien garnies; la seule chose qui nous manque presqu'entièrement, c'est le

und Canarien-Wein; er ist aber nicht nur sehr theuer, sondern ersetzt nach meinem Geschmack unsere guten schweizerischen Tischweine keineswegs. Wir führen hier ein sehr thätiges und zugleich stilles Leben, und haben in gänzlicher Einsamkeit doch keinen Augenblick Langeweile. Sonntag Morgens versammeln sich meine 4 bis 5 (engl.) Meilen weit (anderhalb gegen zwey Stunden) auf meinen Besitzungen zerstreuten Leute bey mir, ich lese ihnen unsere in der Schweiz gewöhnlichen Kirchengebete, und oft eine Predigt von Herrn Pfarrer Müslin vor, und wir singen Psalmen mit eben so vieler Andacht, als in einer Kirche. Ich fand diesen Gottesdienst um so nöthiger, da wir von einer Menge Religionssekten, eine sonderbarer als die andere, umgeben sind.

(Der Beschluß folgt.)

— Den 14. Jänner kam H. Major, Graf von Meuron in Zürich an, und übergab den 16. dem Staatsrath seine Beglaubigungsschreiben von S. M. dem König von Preussen aus Berlin vom 1. September, derselbe wird als ausserordentlicher Geschäftsträger und bevollmächtigter Minister in der Schweitz residiren. H. v. Arnim begleitet ihn auf seinen Posten, und der bisherige Geschäftsträger H. v. Arnim wird die Schweitz erst in einiger Zeit verlassen.

— Während in den Apenninen rauher Winter herrscht, und eine grosse Menge Schnee Toscana bedeckt, geniesen wir in unserm Lande einer äusserst gelinden Witterung. Auf den hohen Bergen schmeltzt der Schnee, und im Ober-Hasli, einer der höchsten Gegenden des Cantons Bern, giengen am 1. Jänner die Kühe auf die Weide.

Deutschland. Von der Räuberbande welche seit einigen Zeit den Odenwald unsicher machte und durch ihre Verbindungen sich bis an den Neckar, den Rhein und Mayn erstreckte, sind schon mehr als hundert Personen eingefangen worden. In einem einzigen Dorfe des Großherzogthums Hessen fieng man 52. derselben, grösstentheils Leute welche als Hausirer die Jahrmärkte besuchten.

— Das neue Salzwerk zu Friedrichshall, zwey Stunden von Heilbronn im Königreich Würtemberg, befindet sich im besten Stande und von reichem Ertrag. Es sind dort fünf Löcher, jedes 4 bis 5 Zoll breit, 4 bis 600 Schuh tief in die Erde gebohrt und mit Pumpen versehen, durch welche jedes Loch jährlich bey 350,000 Cubikfuß Salzwasser liefert, Jeder Cubikfuß hält 12 wür-

vin. Nous avons bien du vin de Madère et des Canaries, mais il est très-cher et ne remplace pas à mon goût, nos bons vins de table de la Suisse. Nous menons une vie très-active et en même tems bien tranquille, et dans notre solitude nous n'avons pas un moment d'ennui. Le dimanche matin, mes gens dispersés sur mes propriétés dans une étendue de prés de deux lieues, se réunissent auprès de moi, je lis les prières usitées dans nos églises de Suisse, souvent un sermon de M. le Ministre Muslin, et nous chantons des psaumes avec autant de dévotion, comme dans une église. J'ai trouvé ces pratiques religieuses d'autant plus nécessaires, que nous sommes entourés d'un grand nombre de sectes, les unes plus singulières que les autres.

(*La continuation suivra.*)

- M. le major, comte de Meuron, est arrivé le 14 janvier à Zurich, et a remis, le 16, au Conseil d'État, ses lettres de créance de S. M. le Roi de Prusse, datées de Berlin, du 1.er septembre dernier. Le nouveau ministre résidera en Suisse comme envoyé extraordinaire et plénipotentiaire. M. d'Arnim l'accompagne comme attaché à la légation, et le chargé d'affaires actuel, M. d'Arnim, ne quittera la Suisse que dans quelque tems.

- Tandis que les Appenins offrent toutes les âpretés de l'hiver, et qu'une grande quantité de neige couvre la Toscane, nous jouissons dans ce pays d'une température remarquable par sa douceur. Les neiges fondent sur les hautes montagnes. Dans l'Ober-Hasly, une des parties les plus élevées du canton de Berne, les vaches allaient au pâturage le 1.er janvier.

Allemagne. On a déjà arrêté plus de cent individus de la bande des voleurs qui infestaient depuis un certain tems l'Odenwald, et dont les ramifications s'étendaient jusqu'au Necker, au Rhin et au Mein. On en a pris jusqu'à 52 dans un seul village du Grand-duché de Hesse. Ce sont pour la plus grande partie des hommes qui couraient les foires en colporteurs.

- Les nouvelles salines de Friederichshall, à deux lieues de Heilbronn au royaume de Wurtemberg, se trouvent dans le meilleur état et d'un grand rapport; il s'y trouve cinq ouvertures, chacune de 4 à 5 pouces de diamètre, et 4 à 600 pieds de profondeur en terre, munies de pompes au moyen desquelles chaque ouverture fournit annuellement 350,000 pieds

tembergiſche Maaß und giebt 15 Pf. Salz. Die Soole oder das Salzwaſſer wird in zwey großen Siedhäuſern geſotten, die jährlich 172,800 Centner Salz liefern; ein kleineres Siedhaus gewährt überdieß 30,000 Centner. Das Salz kann durch einen in den Neckarfluß führenden Canal zu Waſſer verſandt werden. In einer Tiefe von 500 Schuh hat man ein Lager vom reinſten Steinſalz entdeckt, zu welchem man durch bergmänniſche Arbeiten zu gelangen. hofft.

England. Am 10 Dec. wurde J. k. H. die Herzogin von Clarence glücklich von einer Prinzeßin entbunden, die, obſchon etwas zu früh geboren ſich wohl zu befinden ſcheint. Der König gab ihr den Namen Eliſabeth, und wenn die Vorſehung ihr Leben erhält, ſo iſt ſie nach S. k. H. dem Herzoge von York und ihrem Vater, die nächſte Thronerbin.

— Am 17. war der Nebel in London und der Umgegend ſo dicht, daß auf den Straſſen und in den Häuſern den ganzen Tag die Lichter brannten.

cubes d'eau salée. Chaque pied cube contient 12 pots de Wurtemberg et rend 15 livres de sel. On fait évaporer l'eau salée dans deux grands bâtimens construits à cet effet, qui fournissent 172,800 quintaux de sel par an; un autre petit bâtiment de ce genre, en fournit encore 30,000. Un canal qui communique avec le Necker, donne la facilité d'expédier le sel par eau. On vient de découvrir à une profondeur de 500 pieds, une couche de sel minéral extrêmement pur, qu'on espère pouvoir exploiter par des mines.

Angleterre. Le 10 décembre S. A. R. M.me la duchesse de Clarence, accoucha heureusement d'une princesse, qui parait bien portante, quoique née un peu trop tôt. Le Roi lui donna le nom d'Elisabeth, et si la providence conserve ses jours, elle sera après LL. A. R. le duc d'York et son père, la plus proche héritière du trône.

— Le 17, il fit à Londres et dans les environs, un brouillard tellement épais, que pendant toute la journée on fut obligé d'avoir de la lumière dans les maisons et des lanternes dans les rues.

Un article de la Gazette de Lausanne du 23 janvier fait mention du rapport que nous avons inséré dans nos N.os 1, 2 et 3, sur la situation du pays. Cet article étant rédigé dans le sens le plus astucieux, nous devrions ne point y répondre; cependant l'intention malveillante, qu'on y remarque, d'insinuer que les Bailliages du Jura composent uue *province*, mot qui, dans son acception, supposerait un pays dépendant, nous détermine à signaler cette insinuation, pour la soumettre au jugement impartial de nos lecteurs; nous leur soumettrons de même le passage qui rend compte de ce que nous avons dit sur le commerce; sa comparaison avec notre rapport donnera la juste mesure de l'opiniou qu'on doit avoir de cet article.

Publication.

Tous les individus qui, en vertu d'ordonnances antérieures avaient été dispensés du service des élites ou de la Landwehr, qui sont compris dans les dispositions de l'ordonnance du 4 avril 1820, sont prévenus, que la commission chargée de statuer sur les cas de dispenses, se réunira à l'hôtel du Bailliage à Porrentruy, le mardi, 30 de ce mois, huit heures précises du matin.

En conséquence, tous les individus compris dans les dispositions de ladite ordounance et domiciliés dans le Bailliage de Porrentruy sont invités à se présenter lesdits jour et heure, devant la commission pour acquitter la contribution fixée à 24, 16, 8 et 4 francs annuellement.

Ceux qui ont déjà obtenu des dispenses l'année dernière devront les produire à la commission pour être renouvellées.

Messieurs les Maires sont invités à donner la plus grande publicité à la présente.

Porrentruy, le 7 janvier 1821.

Le Grand-Baillif, *A. de Jenner.*

Moroqueimado,
ou Nouvelle-Fribourg, ce 12 septembre 1820.

Mes chers frères, parens et amis!

Je prends la plume en main pour vous faire part de notre situation qui est fort bonne; je ne doute pas que vous ne soyez en peine de nous; mais notre sort est plus heureux que

nous ne l'attendions. Je vous dirai, mon frère, que nous sommes arrivés au Brésil, toujours sur l'eau; nous avons eu 17 jours depuis Bâle pour venir à Dortru, port de mer, et deux mois et demi pour faire la traversée; enfin, cher frère, arrivée à Rio-Janeiro, où nous avous fait sejour, après les visites que le Roi a daigné nous faire, on nous a conduit dans notre destination où nous avons trouvé une ville bien bâtie que le Roi a fait bâtir pour notre arrivée; nous avons resté environ six mois dans la ville en attendant que nos terres nous soient partagées, où nous avons eu le tems de faire des maisons pour nous loger. Depuis le mois de septembre nous avons pris possessions de nos biens, dont un bon morceau est déjà cultivé; enfin nous ne pouvons pas désirer d'être mieux, car nous avons Monseigneur Mirandet qui est inspecteur de la colonie, qui nous protège dans toutes nos affaires, et je vous promets que nous ne sommes pas regardés comme étrangers, mais bien comme bourgeois.

Pour la santé nous nous portons tous bien, tous ceux qui sont partis de Porrentruy, il n'y a que la petite Catherine de Bédat qui est morte.

Enfin, cher frère, toute la peine que nous avons c'est d'être séparés de vous.

Mais nous faisons tous les jours des prières au Seigneur pour partager notre bonheur avec vous, car il nous semble que si nous vous voyons avec nous, que nous serions les gens les plus heureux de monde.

Cher frère, ma sœur ainsi que moi, vous prie de bien embrasser Mad. Ferret ainsi que son mari, et lui dire qu'elle ne l'oubliera de sa vie.

Enfin, cher frère, je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur, et nous serons toujours pour la vie votre frère, sœur, et beau-frère, et belle-sœur.

Mon adresse est à la Nouvelle-Fribourg.

Bonannomy.

Joseph Pageis, dit Languedoc, salue son père, sœur et frère. N.° de la ferme, 4.
Des détails Plus tard.

AVIS.

Le public est prévenu qu'Abraham Sauvin, demeurant à Eschert, exposera en vente volontaire par voie d'enchère par-devant le notaire soussigné, au village de Chatillon, Grand Bailliage de Moutier, le mardi, 27 février 1821, dix heures du matin: deux moulins, une scierie, les meubles servant au roulement de ses usines; une maison d'habitation, les terres tenant aux trois bâtimens et autres pièces éparses en nature de champ clos, prés, étangs; le tout situé au village et sur le territoire de chatillon.

Les amateurs pourront prendre connaissance au greffe baillival de Moutier, du détail des biens et des conditions de la vente.

Boll, Secrétaire baillival.

Jeudi, 25 janvier, l'on a trouvé sur la route de Courtedoux, un sac contenant divers objets; le propriétaire qui pourra indiquer le contenu est prié de s'adresser au bureau du Journal du Jura, jusqu'au 8 février au plus tard. Après ce terme on en disposera, s'il n'arrive aucune réclamation.

Adjudication définitive.

Le public est prévenu, que le lundi, douze février mil huit cent vingt-un, neuf heures du matin, et jours suivans, s'il y échet, à Courtételle, maison de Joseph Hennet, ancien maire;

Il sera procédé par-devant le Notaire Seuret, commis par jugement du tribunal civil de Delémont, à l'adjudication définitive des immeubles ci-après, sauf la surenchère.

	Suisse Fr.
1. La moitié d'un champ, dit au Noyer, de vingt-deux ares, estimée	80
2. Le tiers d'un champ en la Beuverie, de vingt-un ares, estimé	45
3. Le tiers d'un champ, dit sur le Clos-Bélat; d'environ onze ares, estimé	32
4. Un champ, dit ès-Combes, d'environ soixante-trois ares, estimé . . .	100
5. la moitié d'un champ en la Neuvefin, d'environ vingt-trois ares, estimé .	50
6. Un champ dit en la Pâle, d'environ vingt-quatre ares, estimé	25
7. Un champ ès Oués, d'environ quinze ares, estimé	51

	Fr.
8. La moitié d'un champ réduit en pré, dit dos le Rondé, d'environ quarante-cinq ares, estimé	80
9. La moitié d'un pré, dit au pré Moré, d'environ trente-deux ares, estimé . .	90
10. Un pré, vers Develier, d'environ soixante-quatre ares, estimé	100
11. Le tiers d'un Clos ès-Contours, d'environ six ares, estimé	128
12. Une chenevière, dite ès-Combes, d'environ quinze ares, estimée	100
13. La moitié d'un champ, dit ès-Bots, d'environ quatorze ares, estimée . . .	40
14. Un champ, dit dos Varués, d'environ vingt ares, estimé	100
15. Un champ au champ Nial, d'environ quinze ares, ...	32
16. Un champ, dit en la Potant, d'environ quarante-cinq ares, estimé . . .	160
17. Un champ, dit en la Beuverie, avec la planche joignante, d'environ quarante ares, estimé	140
18. Un champ en plein Essert, dit en la Perière, d'environ quinze ares, estimé	17
19. Un champ dit ès-Morces, de vingt ares, estimé	36
20. Une planche dit le Cras de la Loge, d'environ quinze ares, estimée . . .	20
21. Une Planche au-dessus de la Loge, d'environ sept ares, estimée	4
22. Et enfin, le tiers d'une maison, grange, écuries, grenier, jardin, verger et dépendances, situés vers le milieu du village de Courtételle, tenant le Clos du Hoff du couchant, estimés	300
23. Plus, un pré en Embelin, ban de Courfaivre, de soixante ares environ, François Berbier, meunier, de vent et bise, estimé à	360
Total de l'estimation, deux mille quatre-vingt dix francs suisses, ci	2090

Personne ne s'étant présenté pour enchérir lors de l'adjudication préparatoire, l'estimation des experts servira de mise à prix.

Cette vente poursuivie par ledit S.r Joseph Hennet, ancien maire, comme tuteur naturel de ses cinq enfans mineurs, nommés Jacques, Marie-Anne, Marie-Joseph, Henri et Sebastien Hennet, demeurant avec lui audit Courtételle, a été consentie par les enfans majeurs et les créanciers.

Elle sera faite en présence du Sr. Schaffter, meunier au dit lieu, subrogé-tuteur et oncle maternel desdits enfans.

Le Sr. Joseph Hennet vendra également les biens qui lui sont parvenus par le partage avec ses enfans, plus ceux qu'il a acquis depuis le décès d'Elisabeth Schaffter sa femme.

La vente du mobilier suivra l'adjudication des immeubles.

Le cahier d'enchères et les titres sont déposés en l'étude du Notaire soussigné.

Delémont le 24 janvier 1821.

Seuret, Notaire de Bailliage.

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 25 Jenner 1821.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Bz.	Rp.
Kernen	17	—
Mischelkorn	9	—
Haber	3½	—
Gersten	7½	—
Paschi	5	—
Wicken	7	—
Erbsen	15	—
Delsperg, am 24 Jenner 1821.		
Kernen	17	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 25 Janvier 1821.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	17	—
Epeautre mélangé	9½	—
Avoine	3½	—
Orge	7	—
Borge	5	—
Vesces	7	—
Pois	15	—
Delémont, du 24 Janvier 1821.		
Epeautre égrugé	17	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre 1 btz. 1 rap. Pain demi-blanc 1 btz. – rap. Pain bis – btz. 8 rap. Le bœuf la liv. 20 rap. Le veau 17 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont. Pain blanc, la livre – btz. 12 rap. Pain mi-blanc – btz. 11 rap. Le bœuf la liv. 2 btz. – kreutzer. Le veau 2 btz. – kr. Le mouton 17½ rap.